

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 29 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze le vingt-neuf juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBE, Adjoints.

Mme Raymonde BENOUFFA, M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, M Michel LEFEUVRE, Mme Anne-Claude MORIN, M Michel OLERON, Mme Danielle ROUSSIN, Mme Stéphanie SOULABAILLE, Mme Solenne ZUNDEL, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme Sylvie LABBE, M. Jean-René JOUFFE, M. Marcel RAFFRAY.

Secrétaire de séance : Mme Madeleine ABBE

Délibération 1

OUVERTURE DES PLIS
POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2015

Madame ABBE Madeleine informe les conseillers du programme de voirie 2015 qui se compose d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle validées au Conseil Municipal du 31 mars 2015.

La commune de Bourseul a consulté six entreprises pour obtenir des devis avec possibilité de proposition de variante.

Les devis obtenus sont (prix TTC) :

	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total Bourseul
LESSARD TP	37 459.20 €	12 433.20€	49 892.40€
Tranche ferme et conditionnelle en tricouche			
EVEN	40 845.00€	13 618.20€	54 463.20€
Tranche ferme et conditionnelle en tricouche			
COLAS	42 925.20€	14 855.40€	57 780.60€
Tranche ferme et conditionnelle en tricouche			
COLAS V1	42 673.80€	14 855.40€	57 529.20€
Tranche ferme en compomac et tranche conditionnelle en tricouche			
	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total Bourseul
COLAS V2	42 673.80€	23 632.20€	66 306.00€
Tranche ferme en compomac et tranche conditionnelle en enrobé à chaud 0/10			

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 29 JUIN 2015**

EIFFAGE	43 711.20€	14 136.00€	57 847.20€
Tranche ferme et conditionnelle en tricouche			
SPTP	44 428.80€	14 386.80€	58 815.60€
Tranche ferme et conditionnelle en tricouche			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

✓ De réaliser les travaux de la tranche ferme en compomac et la tranche conditionnelle en tricouche, proposition faite par l'entreprise COLAS pour un montant de 57 529.20 € TTC.

✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant l'entreprise désignée.

Délibération 2 **PROJET DE LA CCPP DE PROCEDER A DES
OPERATIONS DE RESTAURATION DE COURS D'EAU
SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARGUENON**

Monsieur le Maire fait part de l'objet de l'enquête publique conjointe, préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation « loi sur l'eau », qui s'est déroulée le 19 mai 2015 au vendredi 19 juin 2015 inclus dans les 18 communes de la Communauté de Communes Plancoët-Plélan.

La Communauté de Communes Plancoët-Plélan souhaite être autorisée à procéder à des travaux divers (restauration des berges, restauration de la végétation, restauration de la continuité, restauration morphologique du lit mineur) dans le cadre d'un programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau sur le bassin versant de l'Arguenon.

Les travaux prévus dans le cadre de ce programme de travaux se répartissent en 4 catégories :

- ⇒ Restauration des berges
- ⇒ Restauration de la continuité
- ⇒ Restauration de la morphologie du cours d'eau
- ⇒ Restauration et entretien de la végétation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, donnent un avis favorable à cette demande d'autorisation de la communauté de communes Plancoët-Plélan en vue de procéder à des opérations de restauration et d'entretien de cours d'eau sur le bassin versant de l'Arguenon.

Cet avis sera consigné au registre de l'enquête publique et transmis à la Communauté de Communes Plancoët-Plélan.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 29 JUIN 2015**

Délibération 3 **RELIURE DES ACTES D'ETAT CIVIL**

Cette année, nous devons faire relier les actes d'état civil (naissances, reconnaissances, décès, mariages) des années 2009 à 2013.

Notre fournisseur, la société SEDI a fourni un devis d'un montant de 177 .00 euros HT.

Monsieur le Maire sollicite l'accord des conseillers qui à l'unanimité acceptent la proposition de la société SEDI. Ce paiement sera imputé en section d'investissement au compte 2183-78.

Délibération 4 **TRAITEMENT DES FACADES**
(Salle des fêtes, atelier municipal et une partie de l'école)

Monsieur JOSSELIN Hervé s'est occupé du dossier pour l'entretien des façades. Deux sociétés ont fourni des devis :

La société PRIMALAB pour traiter 1000m², propose un fût de 245 KGS pour un coût de 1 408.75 euros HT,

La société 7 d'Armor propose 10 bidons de 22 KGS pour un coût de 1 425.60 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide, d'accepter le devis de la société PRIMALAB pour un montant de 1 408.75 € HT.

Délibération 5 **MATERIEL POUR L'ECOLE**

Après avoir assisté à la réunion du dernier Conseil d'Ecole, la commune a été sollicitée pour l'achat de matériel pour l'école.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 12 mai 2015, les conseillers avaient autorisé l'achat d'un vidéo projecteur pour changer celui qui est défectueux. L'achat a été effectué à HYPER U pour la somme de 299.00 euros TTC. Le montant de cet achat sera imputé en investissement au compte 2183-70.

Les enseignants sollicitent la commune pour obtenir 3 postes informatiques fixes et une tablette. Des propositions de devis sont faites :

PC and CO pour un montant de 2 036.70€ TTC pour les ordinateurs et 329.00€ TTC pour la tablette

Micro-Contact pour un montant de 2 387.99 € TTC pour les ordinateurs et 343.00€ TTC pour la tablette.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers décident

⇒ D'acheter les 3 ordinateurs chez PC and CO au prix TTC de 2 036.70 euros, le montant sera imputer en investissement au compte 2183-70.

⇒ De refuser l'achat de la tablette, le dossier sera revu au prochain Conseil d'école.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 29 JUIN 2015**

Délibération 6

DECISION MODIFICATIVE

Budget commune

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder à des réajustements budgétaires sur le budget communal :

- La reliure d'actes d'état civil de 2009 à 2013 nécessite l'imputation de 215.00 € au compte 2183-78.
- L'achat de matériel pour l'école nécessite l'imputation de 2 400.00 € au compte 2183-70.

Monsieur le Maire propose à ses conseillers de virer des crédits du compte 2318 (autres immobilisations corporelles en cours) aux comptes précités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2318 : Autres immob corp en cours	2 615.00 €	
D2183-78 : reliures d'actes d'état civil		215.00 €
D2183-70 : matériel pour l'école		2 400.00 €

Délibération 7

CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire informe les conseillers que le poste d'adjoint technique 2eme classe occupé par Mme BRIEND Madeleine arrive à son terme le 30 juin 2015. Pour le bon fonctionnement du service, il semble nécessaire de devoir pérenniser son contrat de travail en créant un poste d'adjoint technique 2ème classe à 17h20 par semaine. Madame BRIEND Madeleine sera nommée stagiaire à la date du 1 août 2015. Sa rémunération sera déterminée avec reprise des services dans le privé et le public.

Une prolongation de son contrat CDD de 1 mois aux mêmes conditions est nécessaire pour respecter le délai de publication à la bourse de l'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ☞ De créer un poste d'adjoint technique à 17h20 heures par semaine.
- ☞ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.
- ☞ De prolonger son contrat à durée déterminée de 1 mois.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 29 JUIN 2015**

Délibération 8

CONTRAT EMPLOI D'AVENIR

Annule et remplace la délibération N°7 du 31 mars 2015

La démission de Monsieur MORIN Xavier a été reçue le 15 mars 2015. Monsieur le Maire propose de le remplacer par l'autre candidat Monsieur TRANCHANT Dylan. La Mission Locale suggère que Monsieur TRANCHANT fasse un stage d'une semaine avant de signer son contrat d'avenir.

Le contrat d'avenir permet d'embaucher un jeune entre 16 et 25 ans, de le former. C'est un contrat de droit privé CDD d'une durée de 12 mois à 36 mois à temps plein, il peut être rompu. La rémunération minimale est au SMIC et l'employeur perçoit une aide de l'état de 75 % du SMIC.

Le Conseil Municipal accepte après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ De prendre Monsieur TRANCHANT Dylan en contrat emploi d'avenir pour le service technique en CDD de 3 ans à temps plein rémunéré au taux horaire de 9.80 euros.

⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Délibération 9 MISE A JOUR DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE

Agents administratifs

1	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	C	35H
1	Adjoint administratif 1ère classe	1	C	35H

Agents techniques

1	Technicien Territorial	1	B	35H
3	Adjoint technique principal 2ème classe dont	1	C	28H
		1	C	25H
		1	C	33H
1	Adjoint technique principal 1ère classe	1	C	35H
3	Adjoint technique 2ème classe	1	C	35H
		1	C	17H20
		1	C	17H20

Création au 1^{er} août 2015 d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 17h20

1	Adjoint technique 1ère classe	1	C	20H
---	-------------------------------	---	---	-----

ATSEM

1	ATSEM principal de 2ème classe	1	C	35H
---	--------------------------------	---	---	-----

TOTAL : 13 agents communaux

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 29 JUIN 2015**

Délibération 10 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Au dernier conseil municipal, nous avons suspendu notre Plan Local d'urbanisme, en attendant de savoir si un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal « PLUI » sera créé par la CCPP (le projet de loi NOTRE semblant inciter les EPCI dans ce sens).

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibéré sur l'approbation ou non de la création d'un PLUI par la CCPP.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable à la création d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par la Communauté de Communes Plancoët Plélan.

Délibération 11 PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE

Actuellement tous les dossiers d'urbanisme situés dans un périmètre de 500 mètres autour d'un monument classé aux bâtiments de France font l'objet d'une étude complémentaire nécessitant un délai et des contraintes supplémentaires. Afin de faciliter la création du lotissement de la Louvelais, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réduire le périmètre de protection et de le ramener au champ visuel.

Les conseillers, à l'unanimité, acceptent la proposition comme indiquée ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour établir les documents nécessaires avec l'ABF et la DDTM.

Délibération 12 TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE

Certaines personnes veulent la salle un jour avant la remise des clefs pour la location qui est normalement le vendredi matin.

Dans ce cas, la salle pourra être mise à disposition à condition que celle-ci ne soit pas réservée. Toutefois cette validation ne pourra se faire qu'une semaine avant la date de location et sous réserve que la salle ne soit pas réservée pour une autre activité, quel qu'elle soit.

Toute journée supplémentaire pour une location sera facturée selon les tarifs validés par le conseil municipal qui, pour le moment est fixé à 60 euros.

Les conseillers, après avoir délibéré, et à l'unanimité acceptent cette proposition comme indiquée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE

Monsieur le Maire informe les conseillers sur les effectifs de l'école, pour la rentrée scolaire 2015-2016, se situent entre 145 et 150 enfants.

Il indique aussi le résultat du questionnaire pour les rythmes scolaires et les TAPS, envoyé aux 106 familles. Nous avons obtenu 43 réponses. Une réunion a été organisée pour recevoir les parents d'élèves afin de faire un bilan de l'année scolaire ; seulement 20 personnes sont venues. Un échange cordial a eu lieu sur tous les sujets abordés dans le questionnaire.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 29 JUIN 2015**

LOTISSEMENT

Une réunion est programmée le 10 juillet à 9h45 avec le cabinet A+B pour le projet de lotissement dit de La Louvelais. Les membres du conseil municipal qui sont disponibles sont invités à y participer.

La société Côtes d'Armor Habitat a été reçue par Monsieur le Maire pour prévoir l'implantation de logements locatifs dans ce lotissement. La proposition pourrait être de réaliser 6 logements répartis en deux T2, deux T3 et deux T4. Pour les logements intergénérationnels, une visite des mêmes locaux serait souhaitable à Hillion.

Lotissement privé à Saint Méen : présentation d'un nouveau plan d'aménager avec 5 lots. Monsieur le Maire propose de revoir Monsieur MORICE pour lui faire comprendre que le nombre de lot proposé sur cette surface n'est pas suffisant et à un impact négatif sur les prochains lotissements.

PERSONNEL

COMMUNAL

Monsieur le Maire explique aux conseillers que suite au changement des rythmes scolaires, Madame BEDEL dépasse tous les mois son temps de travail qui est de 74h53. Sa DHS va passer de 17h20 à 22 heures par semaine. Son dossier devra être validé par le Comité Technique Départemental du mois de septembre.

ABRI BUS

Suite à la vente de l'école Saint Méen, les parents d'élèves souhaitent la mise en place d'un abri bus pour les enfants qui prennent le car. Après quelques annonces de tarif d'abri bus consulté sur internet, Monsieur le Maire propose de faire le tour de la commune pour savoir si certains abris bus doivent être changés et s'il est nécessaire d'en rajouter des nouveaux.

Le dossier sera revu ultérieurement.

BULLETIN MUNICIPAL

La distribution sera assurée par les élus.

Des cartes de la commune ont été imprimées en même temps que le bulletin (200 exemplaires).

CIRQUE : LA COMPAGNIE CANCY

Ce cirque itinérant sollicite un emplacement sur la commune de Bourseul pour faire un spectacle de magie et d'acrobatie du lundi 13 au mercredi 15 juillet 2015. Le conseil Municipal autorise le stationnement du cirque à ces dates sur le terrain de l'école entre l'aire de jeux multisports et la route.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 29 JUIN 2015**

ANIMATION

Monsieur Turner un administré propose d'organiser un concert de blues rock, un dimanche après-midi. La prestation du groupe s'élève à 250.00 euros. Une buvette permettrait de régler cette prestation. Le Conseil Municipal n'est pas contre, mais il faut passer par le biais d'une association pour réaliser ce projet.

CORIOSOLIS

Une exposition est ouverte du 19 juin 2015 au 28 février 2016.

SYNDICAT DEPARTEMENT D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie on intègre aussi l'éclairage public de la commune.

FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL

pour information, la somme du FPIC attribuée est de 19 624 euros pour l'année 2015.

NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX

la société LAFOND NETTOYAGE a été sollicitée, les tarifs restent les mêmes. Les conseillers souhaitent continuer avec eux.

LIEN SOCIAL AVEC LA POSTE

Madame ABBE Madeleine a reçu un conseiller de la poste pour faire le point sur cette proposition et expose la situation aux conseillers. Les facteurs peuvent se rendre chez les personnes âgées qui le souhaitent selon certaines conditions bien déterminées. Cette prestation est payante et à la charge de la commune.

LE GOUessant

Monsieur le Maire lit la délibération envoyé par le Gouessant pour la vente de leur terrain situé à côté de l'école pour un coût de 30 000.00 euros. Avant d'acheter, Monsieur le Maire souhaite faire appel à un architecte pour faire le point sur les réalisations envisageables. Les Conseillers autorisent qu'un architecte soit contacté pour ce dossier.

ECOLE DE SAINT MEEN

La vente sera signée le 29 juillet 2015, il faut absolument vider l'école. La date du 11 juillet est retenue pour organiser une journée « vide école » de 10h à 17 h. Du matériel pourra être récupéré en échange de don au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 29 JUIN 2015**

Ordre du jour :

- | | |
|-----------------|--|
| Délibération 1 | Ouverture des plis pour le programme de voirie 2015 |
| Délibération 2 | Projet de la CCPP de procéder à des opérations de restauration des cours d'eau sur le bassin versant de l'Arguenon |
| Délibération 3 | Reliure des actes d'état civil |
| Délibération 4 | Traitement des façades |
| Délibération 5 | Matériel pour l'école |
| Délibération 6 | Décision modificative budget commune |
| Délibération 7 | Création de poste |
| Délibération 8 | Contrat emploi d'avenir |
| Délibération 9 | Mise à jour des effectifs de la mairie |
| Délibération 10 | Plan Local d'Urbanisme Intercommunal |
| Délibération 11 | Périmètre de protection modifié |
| Délibération 12 | Tarif de la salle polyvalente |
| | Questions diverses |